



Responsable Chronométrie

Yves Arcamone

[yarcamone.provence-athle@hotmail.com](mailto:yarcamone.provence-athle@hotmail.com)

06 99 26 06 48

## Cahier des Charges – Prestations informatiques

### **Les engagements de la Ligue d'Athlétisme Provence Alpes Côte d'Azur (LA PACA)**

1. La LA PACA s'engage à fournir à l'organisateur, et ce dans un délai fixé lors de la rédaction du devis, le matériel demandé par l'organisateur.  
Par exemple : dossard, puce, code barre, arche, chrono ....
2. La LA PACA s'engage à fournir à l'organisateur un fichier d'inscription avec les champs obligatoires.
3. La LA PACA s'engage à fournir les mises à jour des fichiers clubs et licences FFA/PACA pour la bonne dénomination des clubs et licenciés FFA (indispensable pour les courses à labels) et ce à la demande des organisateurs.
4. La LA PACA s'engage à saisir le jour de la course toutes les inscriptions de dernière minute, à l'exception des adresses et ceci afin de ne pas pénaliser la gestion des arrivées.  
Si la LA PACA juge que deux personnes sont nécessaires pour la bonne organisation de la saisie des inscriptions, elle missionnera deux intervenants sur l'évènement (frais de déplacement des intervenants à la charge de l'organisation).
5. La LA PACA s'engage à fournir à l'organisation tous les classements traditionnels (scratch, catégorie, équipe) demandés par l'organisation.
6. La LA PACA s'engage à fournir des classements particuliers si ceux-ci sont demandés 1 mois avant la date de la manifestation.
7. La LA PACA s'engage à transmettre à la presse ou tout autre organisme, les fichiers résultats à la demande de l'organisation.

### **Les engagements de l'organisation**

1. L'organisation s'engage à respecter le devis validé par elle-même sur l'ensemble des termes de celui-ci.
2. L'organisation s'engage, si elle gère les pré-inscriptions, à fournir par mail un fichier de ses inscriptions la veille de la manifestation au plus tard avant 20h00.
3. L'organisation s'engage, le jour de l'épreuve, à mettre à la disposition de la LA PACA, un local couvert (tente, abri en dur, chapiteau...) équipé d'une grande table, de deux chaises et d'une alimentation électrique autonome. Ce PC informatique devra être opérationnel au plus tard deux heures avant le départ de la 1<sup>ère</sup> épreuve au programme et se situer à moins de 10 m de la ligne d'arrivée.

4. L'organisation s'engage à respecter les consignes de la LA PACA en ce qui concerne la zone d'arrivée (pas de sono bruyante à proximité du PC informatique).
5. L'organisation veillera à ce qu'un chronométreur manuel équipé d'un chrono à bande soit présent le jour de l'épreuve.
6. L'organisation pourrait être amenée à mettre à disposition (suivant le type de prestation informatique) plusieurs personnes.
7. Par exemple : récupération des puces Ipico, récupération des codes barre à l'arrivée ; le nombre de personnes nécessaires sera à définir entre les deux parties.
8. L'organisation mettra en place un système de navette régulier dès l'ouverture des inscriptions pour l'acheminement des bulletins d'inscription vers le PC informatique.  
Ces bulletins devront être classés par course et dans l'ordre croissant des numéros de dossards.
9. L'organisation s'engage à clôturer les inscriptions le jour de l'épreuve, 30' avant le début de chaque épreuve.
10. L'organisation missionnera une personne pour l'affichage des résultats et la transmission pour le protocole.

Note concernant les frais de déplacement des intervenants en gestion informatique

- Les frais kilométriques des intervenants sont à la charge de l'organisateur suivant le barème suivant :
  - Les frais de déplacement du salarié chargé du Hors Stade de la LA PACA seront remboursés sur la base de 0,30 € TTC du km du lieu de résidence du salarié au lieu de la manifestation.  
Tous les frais de déplacement du salarié, jour de la course et présences éventuelles pour réunion de préparation, gestion informatique des pré-inscriptions suivant la demande de l'organisateur et conformément au devis signé par les deux parties seront remboursés sur cette base.
- Un repas sera à prévoir pour le salarié

**Pour la Ligue d'Athlétisme PACA**

.....

**Pour l'organisation**